

18.09.2018 – 09:43 Uhr

Le Conseil des États approuve la poursuite des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants / Un signe pour contrer la pauvreté des enfants

Luzern (ots) -

Le Conseil des États a approuvé aujourd'hui, contre l'avis du Conseil fédéral, la poursuite des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. Cette décision va notablement contribuer à réduire le risque de pauvreté des enfants. En Suisse, 250 000 enfants sont pauvres ou menacés de l'être.

Les familles de trois enfants ou plus et les familles monoparentales courent un risque plus élevé que la moyenne de tomber dans la pauvreté. En cause, notamment, la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les parents qui peuvent concilier leur activité professionnelle avec leur vie de famille gagnent mieux leur vie et sont moins souvent touchés par la pauvreté.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants a permis ces quinze dernières années de créer plus de 50 000 places de crèche et de structures de jour, et à beaucoup de parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Mais ces progrès sont encore insuffisants. Quelque 20 % des parents n'arrivent pas à couvrir leurs besoins en matière de prise en charge extrafamiliale, soit parce que les places de crèche sont trop chères, soit parce qu'elles ne correspondent pas à leurs horaires de travail, soit encore parce qu'elles n'existent tout simplement pas. Conséquence: les parents ne peuvent pas augmenter leur temps de travail et gagner ainsi un meilleur revenu.

Les garderies et crèches proposent un encouragement précoce

Les crèches contribuent à freiner la transmission de la pauvreté. L'école enfantine commence trop tard pour compenser les inégalités de départ. Les premières années sont décisives pour le développement des enfants. C'est à ce moment que se construisent leurs chances en matière de formation et les germes de leur vie professionnelle. La prise en charge extrafamiliale offre la possibilité de garantir un encouragement précoce et par là, de lutter contre la pauvreté. C'est un constat reconnu depuis longtemps.

Caritas salue la décision du Conseil des États, contraire à l'avis du Conseil fédéral, de donner un signal fort en approuvant la poursuite des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants. La Confédération contribue par là à réduire la pauvreté des familles et des enfants. En effet, ces aides permettent aux parents de travailler plus afin de s'assurer un revenu suffisant et aux enfants de commencer leur vie scolaire sur de meilleures bases.

Pour de plus amples informations:

Bettina Fredrich, responsable des questions de politique sociale,
Caritas Suisse
Courriel bfredrich@caritas.ch, tél. 041 419 23 37.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100819922> abgerufen werden.